



**NOTE DGRFE DU 08 DECEMBRE 1998 AUX BANQUES
ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AGREES**

**Direction Générale Des Relations
Financières Extérieures**
REF : DGRFE/DMFE/071/97

Alger, le 8 décembre 1998

Il nous a été donné de constater que les banques et établissements financiers Intermédiaires Agrées sollicitent de nos services des autorisations pour l'ouverture de comptes en euro pour leur clientèle.

Dans ce cadre, nous vous rappelons que l'ouverture d'un compte devise dans une monnaie librement convertible n'est pas subordonnée à l'accord préalable de la Banque d'Algérie.